

Procès-verbal du Conseil communal

Séance du 27 février 2025

Date et heures de la séance :	27 février 2025	Début : 20h00	Fin : 21h28
Lieu de la séance :	Salle du conseil, Hôtel de ville		
Président :	M. Jonathan Payot		
Représentant(s) de la Municipalité présents :	M. le Syndic et 6 Municipaux		
Membre(s) absent(s) :	Mmes Cotter Armanda, Hirschy Léonie, Payot Emmanuelle et MM. Brocard Didier, Emmel Michel, Garcia Fabio, Jaquier Nicolas (non excusé), Pochon Antoine, Pospisil Pavel, Rangel Carlos, Schelker Yannick, Terrettaz Vincent		

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil communal.
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2024.
3. Assermentation.
4. Communications de la Municipalité.
5. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
6. Règlement communal sur le subventionnement des études musicales (préavis 679). Rapport de la commission.
7. Elections communales 2026 (préavis 687). Nomination de la commission.
8. Mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP eau potable à Péroset (préavis 688). Nomination de la commission.
9. Adaptation et renouvellement du réseau d'eau potable pour la connexion au nouveau réservoir ACRG (préavis 689). Nomination de la commission.
10. Avant-projet de révision des statuts du SDIS Nord vaudois. Nomination de la commission consultative.
11. Nomination d'un suppléant à la Commission des finances.
12. Désignation d'un délégué au Conseil de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG)
13. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau <i>Association Petit Cœur</i> <i>Président commission recours</i>	M. le Président Lecture de la lettre de remerciement. Séance 28.01.2025 entre M. le Président de la commission de recours en matière d'impôts et le Greffe communal au sujet de l'archivage des documents de la commission. Les rapports et documents de la commission seront archivés dorénavant à la commune une fois un dossier terminé. Pour les dossiers en cours, en cas de changement de Président, la transmission se fait en direct entre ancien et nouveau Président.
--	---

Députée	Félicitations à Mme Pilault pour son mandat de députée.
2. <u>Adoption du PV de la séance du 12 décembre 2024</u> Vote : accepté à la majorité	Mme Delani Décoppet aimerait apporter quelques modifications, n'étant pas la personne prévue pour les communications ASIGE lors du dernier Conseil et ayant dû improviser un texte rapidement : Pour le plan de développement de la zone de Grandson, le montant du projet global est de CHF 40 Mio, dont la clé de répartition sera annoncée à l'automne prochain. Pour les transports scolaires, l'ASIGE a une responsabilité essentiellement structurelle afin que les enfants soient protégés lors de l'attente du bus et dans le transport dans celui-ci (on parle donc des ceintures de sécurité). Le comportement des enfants est du ressort des parents lors de ces moments-là, tout comme il l'est attendu lors des heures en classe. M. Ludovic Longchamp Correction point 8 de Mme Gigandet. « Il a été mis en évidence que l'étang des Tuileries a énormément de fond, ce qui permet à des projets en direction d'Yverdon d'avoir les projets. ». L'étang des Tuileries a peu de fonds. Les projets concernés sont ceux de la Grande Cariçaie et du groupement forestier. La parole n'est plus demandée. Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 12 décembre 2024 : accepté à la majorité.
3. <u>Assermentation</u>	M. le Président donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Anthony Amato prête serment.
4. <u>Communications de la Municipalité</u> <i>Forêt alluviale</i> <i>Eco-compteurs</i> <i>Arbres bostrychés</i> <i>Tilleul Rue Haute</i> <i>Camping Pécors</i> <i>AIRG / ACRG poste à repourvoir</i> <i>Epuration</i>	Mme Evelyne Perrinjaquet Pas de communication Mme Nathalie Gigandet Tuileries à proximité de l'étang décapage et fauche des roseaux dont les matériaux sont encore en place. Sera évacué dans plusieurs semaines. Deux éco-compteurs ont été placés pour relever la fréquentation à l'entrée de la plage des amoureux et le deuxième à la plage des Pécors. Arbres, parcelle des sources de Novalles, 100 m3 d'épicéa bostrychés ont dû être abattu. Il y a aussi eu des chutes d'arbres suite à un coup de Joran en zone S2 protection des eaux souterraines et donc obligation de reboisement pour laquelle une aide de financement cantonale a été demandée. Devra être abattu courant printemps mais un autre tilleul sera replanté (offert par la commune de Morat). Dès le 01.01.2027 le TCS sera le nouveau tenancier et de M. Staeger pour le restaurant (voir communiqué de presse sur le site de la commune pour plus d'info) Mme Evelyne Perrin AIRG/ACRG démission de M. Samuel Dyens, municipal de Concise. Poste à repourvoir dans les 2 associations au Comité Directeur et élection en avril prochain. Dans le domaine de l'épuration, suite à l'adoption du préavis 681 en décembre 2024, les travaux de chemisage de la conduite de Bellerive débiteront le 3 mars et se poursuivront jusqu'à la fin du mois.

<i>GéothermY</i>	Mise en consultation du projet GéothermY. Une mise à l'enquête aura lieu dans les communes concernées en avril. Prévu pour l'été 2025 avec pour but la cartographie du sous-sol et l'évaluation de son potentiel de géothermie. Projet porté par le consortium YOM : Y-CAD, Orlatti et Malm Energie, qui détiennent depuis 2022 un permis de recherche en surface délivré par le Canton. M. Francesco Di Franco Pas de communication
<i>PECC</i>	M. Nicolas Perrin
<i>Déléguée à la durabilité</i>	Tableau suivi PECC disponible sur le site de la commune
<i>Travaux de végétalisation</i>	Déléguée à la durabilité : nomination de Mme Tissot suite à la réussite de son brevet
<i>Déchets spéciaux</i>	Travaux de végétalisation au cimetière terminé.
<i>Plogging</i>	Déchets spéciaux à la déchetterie, spécialiste Cridec venu le 24.09 et rapport reçu le 06.01 tout est conforme ! Plogging, action nettoyage citoyenne, aura lieu le 29 mars, RDV à 14h
<i>Plan agglomération</i>	M. Olivier Reymond
<i>Rue Haute</i>	Projet de plan d'agglomération de 5 ^{ème} génération sera présentée à la Salle des Quais
<i>PA Borné-Nau</i>	Rue Haute fermée du 10.03 au 13.06 suite à la pause de l'échafaudage. Le Bas Grandsonnet sera mis provisoirement à double sens avec pose d'un trottoir provisoire. Trottoir définitif sera réalisé au fur-et-à-mesure du plan d'affectation.
<i>Limitation de vitesse</i>	Plan d'affectation Borné-Nau, à la demande de la commission, un délai supplémentaire a été demandé.
<i>Brandons</i>	Demande de limitation de vitesse en décembre 2023 à la DGMR. Réponse reçue en novembre 2024, soit un délai de 11 mois pour recevoir la réponse. Dans la réponse il manquait une partie des rues et réponses difficilement compréhensibles. Les Brandons se tiendront samedi prochain et la Municipalité servira le repas !
<i>Maison du Terroir</i>	M. le Syndic
<i>Félicitations Mme Pilault</i>	Maison du Terroir, cadeau de Noël d'un citoyen → don de CHF 100'000.- !
<i>Maquette du Temple</i>	Félicitations de la Municipalité à Mme Pilault, assermentée cette semaine comme députée Maquette du Temple de Grandson sur l'initiative de notre délégué à la culture. Maquette réalisée par BrickMaster, les gagnants de Lego Master sur M6. Les proportions sont gardées par rapport aux bonhommes Lego.
5. <u>Communications des délégués aux associations intercommunales</u>	Monsieur Hervé Cornaz rapporte sur la séance d'information plan comptable MCH2. En date du 5 février 2025 à Bussigny, le canton a organisé une séance de présentation sur le nouveau Modèle Comptable Harmonisé version 2 (MCH2) à l'intention des élus-es. Trois membres de la CoFin étaient présents : Armanda Cotter, Chany Schmid et Herve Cornaz. Les objectifs de ce nouveau modèle comptable sont l'harmonisation et comparabilité pour toutes les communes suisses, la prise en compte de normes internationales (IPSAS) et la transparence et facilité de compréhension car calqué sur le secteur privé / entreprises. Le canton de Vaud est passé à MCH2 en 2014. En janvier 2024, les nouvelles durées d'amortissement sont entrées en vigueur. Mi-2026 au plus tard, implantation de MCH2

	pour que toutes les communes soient alignées au 1er janvier 2027 y compris les associations intercommunales et les ententes. La nouvelle classification n'est plus liée à des dicastères mais sera fonctionnelle. Exemple pour un bâtiment -> « pour qui ? » : école, logements, administration communale, etc... Financements spéciaux comme les déchets, l'eau ou l'épuration sont liés aux taxes affectées et devront apparaître au budget et aux comptes Les fonds (ex : fond communal pour le développement durable) doivent être obligatoirement régi par un règlement communal approuvé par le Conseil sauf s'il y a une base légale supérieure comme pour les abris PC par exemple. On doit retrouver les conditions d'utilisation des montants, les modalités d'alimentation du fond dans le règlement. Aucune attribution extraordinaire autorisée. Les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions du préavis (car durées imposées) mais figureront dans le corps du préavis. Les investissements dont les préavis ont été déposés avant 1er janvier 2024 continueront à être amortis selon les durées prévues. Le retraitement des immobilisations en cours d'amortissement n'est pas permis. Les biens-fonds (à l'exception des droits de superficie) doivent être réévalués tous les cinq ans ou en cas de modification de leur valeur officielle. Cette pratique vise à refléter plus fidèlement la valeur réelle des actifs dans les états financiers Il y a trois méthodes pour fixer le début des amortissements. La commune devra en choisir une qui s'appliquera pour tous les préavis futurs Obligation de présenter un tableau du flux de trésorerie qui renseigne sur l'origine des entrées et sorties de trésorerie, ainsi que sur l'autofinancement La parole n'est plus demandée.
6. <u>Règlement communal sur le subventionnement des études musicales (préavis 679)</u> <i>Rapport de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	Rapporteur : Mme Christine Leu Métille (voir annexes). Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 679 relatif au Règlement communal sur le subventionnement des études musicales, ouï le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide : <u>Article premier</u> : d'adopter le règlement communal tel qu'amendé sur le subventionnement des études musicales. <u>Amendement de la commission</u> article 3, paragraphe 4 « la participation financière est majorée si deux enfants ou plus de la même famille suivent des cours d'études musicales » <u>M. Davis Millet</u> dépose un amendement sur l'article 3, paragraphe 1 « ...sur la base du revenu et de la fortune de la famille.... » <u>M. le Syndic</u> rappelle que la Municipalité reste compétente pour demander les documents fiscaux. Le barème semble ne pas être assez généreux selon la commission. En acceptant le règlement, la Municipalité peut décider que le barème convient, malgré tout. La raison de la demande de documents complémentaires des salariés est pour fonctionner au plus juste de la situation fiscale actuelle. Si le Conseil désire que la Municipalité revoie le barème, il faut savoir, malgré le penchant plutôt généreux, que ça peut être dans les deux sens. <u>Mme Christine Leu Métille</u> indique que les demandes de la commission restent raisonnables et la commission ne peut influencer le barème qui est de compétence Municipal.

	<u>M. le Syndic</u> remercie Mme Leu de la confiance accordée à la Municipalité. Celle-ci s'engage à revoir sa copie et apporter des précisions dans le courant de l'année. <u>M. Hervé Cornaz</u> a trouvé très pertinent le rapport mais a été surpris que la commission, à l'unanimité, recommande d'approuver ce préavis. Suite aux propos de Mme Leu, la compréhension est meilleure. Suite à la proposition de M. le Syndic, si le Conseil venait à refuser ce préavis, M Cornaz demande à M. le Président de renvoyer à une commission plutôt qu'un refus dans le but de ne plus en entendre parler, trouvant ce préavis pas forcément finalisé, mais les points soulevés par la commission mériteraient de figurer dans le règlement, pour les notions de fratrie, pour les salariés le décalage entre le code 650 de la déclaration d'impôts et les 3 dernières fiches de salaires, etc. Le but n'est pas de retarder le règlement mais qu'il soit plus abouti. <u>M. le Syndic</u> comprend M. Cornaz mais des indications comme le code 650 de la déclaration d'impôts ne figurera pas dans le règlement. Ce n'est pas dans le règlement que l'on met ce genre de chose, mais comprend son propos. <u>M. Sébastien Deriaz</u> propose le renvoi selon l'article 73. Vote sur le renvoi du règlement : refusé à plus des 2/3 Vote sur l'amendement de la commission : accepté à la majorité Vote sur l'amendement de M. Millet : accepté à la majorité La parole n'est plus demandée. Vote : accepté à la majorité	
7. <u>Elections communales 2026 (préavis 687)</u> <i>Nomination de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	<u>5 membres</u> Gerrit Weber Cora Haeberli Didier Brocard Serge Perrier Hervé Cornaz	<u>3 suppléants</u> Josik Ineichen Sébastien Deriaz Anthony Amato Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité. Délégué municipal : M. le Syndic - Délai pour rapporter : prochain Conseil
8. <u>Mise en valeur des sources de Novalles et construction d'une STAP eau potable à Péroset (préavis 688).</u> <i>Nomination de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	<u>5 membres</u> Pierre-André Genier Laurent Mudry Philippe Perret Antoine Pochon Thomas Mc Mullin	<u>suppléants</u> Chany Schmid Ludovic Longchamp Virginie Pilault Combe Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité. Délégué municipal : Mme Evelynne Perrin - Délai pour rapporter : un prochain Conseil

9. <u>Adaptation et renouvellement du réseau d'eau potable pour la connexion au nouveau réservoir ACRG (préavis 689).</u> <i>Nomination de la commission</i> Vote : accepté à la majorité	<u>5 membres</u> Anthony Amato Pierre-André Genier Pierre Kolly Christian Maillefer Thomas Mc Mullin <u>3 suppléants</u> David Millet Judith Bardet Christine Leu Métille Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité Délégué municipal : Mme Evelyne Perrin - Délai pour rapporter : un prochain Conseil
10. <u>Avant-projet de révision des statuts du SDIS Nord vaudois.</u> <i>Nomination de la commission consultative</i> Vote : accepté à la majorité	<u>5 membres</u> Michel Maillefer Nicolas Loizeau Didier Brocard Pierre-André Genier Patricia Linder <u>3 suppléants</u> Sébastien Deriaz Yvan Pantet Hervé Cornaz Vote sur l'acceptation de la commission : accepté à la majorité. Délégué municipal : M. Francesco di Franco - Délai pour rapporter : 28.03.2025
11. <u>Nomination d'un suppléant à la Commission des finances.</u> <i>Nomination d'un suppléant (remplacement de Mme Carole Schelker)</i>	Monsieur Hervé Cornaz Au nom du groupe PLR et Indépendants il présente M. Anthony Amato Il n'y a pas d'autres propositions
12. <u>Désignation d'un délégué au Conseil de l'Association à buts multiples des Communes de la Région de Grandson (ACRG)</u> <i>Nomination d'un délégué (remplacement de Mme Carole Schelker)</i>	M. Hervé Cornaz Au nom du groupe PLR et Indépendants il présente Mme Manuela Rottet Il n'y a pas d'autres propositions

**13. Propositions
individuelles**

[Monsieur Sébastien Deriaz](#) se permet de répondre à M. Reymond au sujet de sa remarque concernant la commission pour le préavis 664 dans ses communications, il se permet d'y répondre en tant que 1^{er} nommé et rapporteur pressenti pour ladite commission. Pour rappel, le préavis a été reçu le 30 janvier à 10h29, recevant à 15h le même jour 4 propositions de dates pour se réunir entre le 4 et le 12 février, soit entre 5 et 14 jours pour prendre connaissance du préavis et de son règlement et siéger, sans oublier de convoquer la commission accessoirement. Le délai a été trop court pour trouver une date. Le préavis a été annoncé une première fois en 2012, puis en 2016, et finalement en 2023 que l'on a transmis en 2025. La commission a estimé qu'il n'y avait pas urgence à siéger, surtout que la commission siégeait à 4, avec 2 PLR, 1 vert et une socialiste qui préside la commission de gestion. Ceci explique peut-être la demande de report.

[Monsieur Michel Bory](#) indique que la disparition d'un magasin d'alimentation dans cette cité est un problème sérieux, changeant cette ville en cité dortoir, malgré un magasin sympathique et un kiosque. Son emplacement n'était pas non plus très judicieux pour les livraisons ou les places de parcs. La commune gérant déjà une auberge communale, le moment ne serait-il pas bien choisi pour un magasin d'alimentation ?

[Monsieur le Syndic](#) indique que la Municipalité n'a aucune nouvelle de la propriétaire au sujet d'un éventuel repreneur, confirmé par la gérance Bernard Nicod. La Municipalité avait aidé le magasin en participant au loyer. Le loyer actuel demandé sur le site est descendu. La question est de savoir si la Municipalité reprendrait le bâtiment pour promouvoir un magasin, mais nécessiterait des investissements lourds pour une remise à niveau de l'espace de vente. La Municipalité reste sur le projet de la Place du Château. La Municipalité reste attentive à cette problématique et est prête à soutenir une entité qui voudrait s'y installer pendant 2 ou 3 ans.

[M. Gerrit Weber](#) indique avoir lu que la Migros était très intéressée à revenir à ses bases et investir dans des magasins à taille humaine.

[Monsieur le Syndic](#) rappelle qu'à l'époque où la Migros avait choisi de partir, il y avait eu rencontre avec la Municipalité qui potentiellement pouvait amener un magasin partenaire. L'investissement conséquent avait freiné la Migros. L'intérêt est plus pour la Place du Château.

[Monsieur Ludovic Longchamp](#) questionne concernant la Place de la gare, à savoir si un abribus était prévu du côté Sugyp.

[Monsieur Olivier Reymond](#) confirme que des discussions sont en cours avec les propriétaires du bâtiment anciennement Sugyp, qui sont en discussions avec d'autres personnes pour des opportunités. Le domaine public étant large d'un mètre, il faut grignoter chez le propriétaire actuel ou futur. Les discussions sont en cours, mais freinées actuellement. Les CFF ont demandé un rendez-vous à la Municipalité également, sans préciser le but de cet entretien.

[Monsieur Nicolas Loizeau](#) aimerait savoir comment se positionne la commune de Grandson par rapport à ces nouveaux horaires et comment elle manifeste son mécontentement.

Monsieur Olivier Reymond pense avoir déjà répondu à la question une ou deux fois devant ce Conseil. Plusieurs décisions malheureuses ont été prises au niveau des horaires CFF. Il faut bien se rendre compte que l'avis d'une personne de Grandson, même Municipal, n'est pas très audible. Il faut parfois même rappeler l'existence de la ligne de Grandson. Le mécontentement a été signalé de plusieurs manières, notamment lors de la consultation, au travers de l'agglomération en allant rencontrer la Conseillère d'Etat en charge du dossier, en sollicitant les contacts nationaux et régionaux, en la personne de Mme Brenda Tuosto, pour essayer de porter la voix de Grandson et de la région, ainsi qu'avec les travaux effectués à la gare de Grandson, en direct avec une des personnes en charge de l'offre ferroviaire et qui a montré l'énorme pesée d'intérêts qui a été faite. Il est difficile de se rendre compte des contraintes liées aux travaux en gare de Lausanne et pour l'agrandissement de la ligne Lausanne – Genève. La DGMR a indiqué que les premiers ajustements auront lieu pour l'horaire de décembre 2026.

Monsieur Laurent Mudry souhaite remercier la Municipalité pour le communiqué de presse lu concernant le Camping et le restaurant du Pécos. La solution mentionnée va être bonne pour Grandson et la région, mais aussi pour avoir écouté les remarques de la population et celle faites pendant le Conseil. Pour aller dans le sens de M. Bory, Grandson a la chance d'avoir un nouveau repreneur pour le kiosque de la place du Château, qui assure une continuité pour ce kiosque et qui souhaite développer les prestations offertes à la population. M. Mudry invite la Municipalité à réserver un bon accueil à cette personne qui cherche à maintenir un service à la population.

Monsieur Hervé Cornaz avait demandé, il y a quelques temps, d'avoir un rapport par rapport aux préavis qui avaient été voté. 2 préavis viennent à l'esprit de M. Cornaz, le Bas Grandsonnet ainsi que la Place du Château. Un rapport pour ces préavis qui s'étalent dans la longueur serait bienvenue.

Monsieur le Syndic informe que la Municipalité apportera un état des lieux des préavis en cours au prochain Conseil.

Monsieur Christian Maillefer demande si des nouvelles allaient être fournies sur l'analyse des bâtiments communaux.

Mme Evelyne Perrinjaquet rapporte que l'étude sur l'état des bâtiments est en cours avec le prestataire choisi sur les 3 axes de bâtiments d'habitation, scolaire ou communal. 2 rapports ont été reçus et le troisième est en cours.

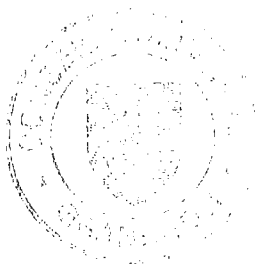
La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h28

Le Président :



Jonathan Payot



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich